

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers  
élus :  
15

**Séance du 15 JUIN 2026 à 18H30**

Sous la présidence de M. Bernard DE FEYTER, maire

Conseillers en fonction :  
15

Présents :  
12

Nombre de procurations :  
2

**Présents :**

M. DE FEYTER	M. PRODÖHL	Mme MALINI
		Mme STARCK
M. GOUJON	M. WAGNER	Mme NICOLAS
M. SIEBERT	M. REGIANI	
Mme MATHI	Mme SCHEFFER	Mme ALTMEIER

**Absents excusés :**

M. SZCZERBOWSKI  
M. TRANI  
Mme MALIZIA

**Procuration donnée à**

M. DE FEYTER  
  
Mme MALINI

**Secrétaire :** Mme MALINI

### **1. INSTITUTION D'UNE COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (CLECT)**

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Forbach a institué la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) et ce conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées est chargée de fixer les critères de charges pris en compte pour déterminer le besoin de financement des compétences exercées par l'Établissement Public Territorial en lieu et place des communes. L'objectif est d'assurer que les transferts de charges s'opèrent dans un climat de confiance entre les différentes parties prenantes en les associant à l'évaluation des charges.

La commission est composée de membres des conseils municipaux.

Le Conseil Communautaire a décidé de la composition de la CLECT à savoir un membre titulaire et un membre suppléant par commune membre, soit au total 21 membres titulaires et autant de suppléants.

Les représentants désignés peuvent ne pas siéger au Conseil Communautaire.

Chaque conseil municipal est donc conduit à désigner un membre titulaire et un membre suppléant.

La durée des fonctions des membres de la CLECT est calquée sur celle du mandat municipal de chaque membre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **désigne les représentants suivants à la CLECT :**

Nom	Fonction	Qualité au sein de la Commune et/ou de l'EPCI
<b>M. Bernard DE FEYTER</b>	Titulaire	Maire – Vice-président
<b>Mme Dominique MALINI</b>	Suppléante	Adjointe au Maire - Remplaçante

## **2. SERVICES TECHNIQUES –ACQUISITION D’UN RAMASSEUR DE FEUILLES**

M. le Maire rappelle que le domaine public routier et les espaces publics communaux sont vastes et que nous avons besoin du matériel nous permettant de l’entretenir sans interventions chronophages des agents techniques, au nombre de trois.

Il propose de gagner en efficacité en faisant l’acquisition d’un ramasseur de feuilles qui s'adapte sur la ridelle du camion benne, ce qui évitera la manutention supplémentaire lors du ramassage.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité,

**DECIDE** de procéder à l’acquisition d’un aspirateur à feuilles auprès de **ACKERMANN** (Morhange) pour un montant de **2 730.00€HT**.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents.

## **3. SALLE ANNEXE – ACQUISITION D’UN REFRIGERATEUR**

M. le Maire informe que le réfrigérateur de la salle annexe, actuellement mis à disposition des locataires de la salle annexe, donne des signes de fin de vie après plusieurs réparations successives.

Il propose de renouveler ce matériel à l’identique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité,

**DECIDE** de procéder à l’acquisition d’un réfrigérateur 2 portes auprès de **FCD** (Petit Réderching) pour un montant de **3 253.76€HT**.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents.

## **4. SALLE DES FETES – CONVENTION D’UTILISATION ASSOCIATION SMILINESS**

Le Maire rappelle que l’Association de fitness « SMILINESS » dont le siège se situe à Rosbruck, utilise actuellement la salle des fêtes pour effectuer des séances de sport à raison de 4 soirs/semaine. Il a été sollicité pour poursuivre cette mise à disposition à la rentrée prochaine dans les mêmes termes. Cette demande ne perturbera pas les locations du week-end des particuliers.

Il est rappelé que l’Association propose un tarif réduit pour les résidents de FOLKLING-GAUBIVING.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité,

**DECIDE** de louer la Salle des Fêtes à l'Association SMILINESS (Rosbruck) selon les termes suivants:

- ⊕ **Durée 1 an à partir du 01/09/2026 sur 44 semaines**
- ⊕ Mise à disposition de la salle, d'un local de stockage et des sanitaires
- ⊕ Entretien à charge de la Commune
- ⊕ **Du lundi au jeudi 18h00/21h00**
- ⊕ **5750€/an**

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à cette convention.

#### **5. TRANSPORT SCOLAIRE GAUBIVING – MODE DE GESTION 2026/2027**

Le Maire rappelle que pour faire face à l'augmentation des coûts et à la pénurie des offres de transports en bus, la Municipalité a échangé avec les familles en juin 2024 sur le devenir de ce service public facultatif et gratuit.

Une solution intermédiaire a été proposée depuis l'année scolaire 2024/2025, à savoir la reprise du service en régie par le biais de plusieurs navettes avec un véhicule 9 places permettant l'accueil maximal de 7 enfants, le conducteur et un accompagnant par trajet.

*Cette acquisition pourra faire l'objet d'une revente en fonction de l'expérimentation et des décisions prises par le Conseil Municipal amené à statuer à terme.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE :**

- ⊕ De **prolonger le transport** collectif des élèves en provenance de Gaubiving avec une halte au quartier Langefelder **pour l'année scolaire 2026/2027 par navette avec un véhicule communal 9 places ;**
- ⊕ Que l'accès au service reste gratuit et soumis au respect du règlement en place.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents.

## **POINTS DIVERS**

### **STÉRILISATION DE CHATS LIBRES - BILAN DE LA CAMPAGNE DE 2025**

*Le Maire* rappelle au Conseil qu'une campagne de stérilisation des chats errants a été lancée en 2025 (la 2<sup>ème</sup>). L'objectif fixé en 2025 a été atteint à 100 % : 10 chats errants ont été stérilisés et identifiés (4 femelles et 6 mâles). Les actes vétérinaires ont été réalisés au sein de la clinique vétérinaire SCHAUBER PHILIPPE.

Ces chats sont dorénavant et pour toute leur vie propriété et charge de la Commune.

Cette mesure ne sera pas prorogée, la Commune souhaitant se concentrer sur les mesures d'informations au public, notamment la communication sur l'interdiction de nourrissage.

### **FOYER DE GAUBIVING - AGENCEMENT ESPACE LAVE VAISSELLE**

*Le Maire* informe que la mise en place de l'ancien lave-vaisselle de la salle des fêtes au foyer (en lieu et place des 2 anciens hors service) est opérationnelle. Comme convenu, y a été installé un support pour les bacs, plus pratique pour la manutention.

### **SALLE DES FETES – REHABILITATION DU SOL**

*Le Maire* donne quelques informations sur les travaux à venir de réhabilitation du sol de la salle des fêtes.

- Planning des travaux : du 27 juillet au 27 août 2026
- Devis IB CONSTRUCTIONS : 47 481,25€ HT
- Référence choisie : grès cérame 80x80
- Subventions : •DETR 2026 40% notifié (décision du 03.06.2026)  
•COUP DE POUCE RURAL REGION GRAND EST 12000€ (Commission Permanente du 25.09.2026)

### **SOUS PREFET – VISITE DU 11.06.2026**

*Le Maire* informe de la visite de M. Franck CHAULET, Sous-préfet de Forbach/ Boulay-Moselle, le 11 juin 2026 en Mairie.

Le Maire, ainsi qu'une délégation de Conseillers municipaux, lui ont présenté plusieurs sites sur les 2 villages afin de prendre connaissances des lieux et des projets d'aménagement à moyen et long terme.

Lotissement Bel Air	Lotissement Le Verger	Aire de jeux de Gaubiving
Grange rue de Folkling	Centre technique	Aire sportive du Grosswald
Lotissement Langfelder	Anciens ateliers	Groupe scolaire
Gymnase salle des fêtes	Eglise de Folkling	

## **GROUPE SCOLAIRE –PERSPECTIVES RENTREE 2026**

Mme MALINI, Adjointe en charge des affaires scolaires, communique l'état des effectifs pour la prochaine rentrée.

<b>Prévisionnel à affiner à la rentrée</b>	
PS	15
MS	8
GS	21
<hr/>	
CP	20
CE1	6
CE2	9
CM1	12
CM2	13
<i>Soit</i>	<i>104</i>

Elle informe que, toujours dans l'optique d'attribution d'un 5<sup>ème</sup> poste d'enseignant, elle s'est rendue avec le Maire à une rencontre avec les services du DASEN (Directeur académique des services de l'Éducation nationale) le 28 mai 2026.

A ce jour, les effectifs de rentrée sont stables, il n'y aura pas pour l'heure d'ouverture de classe.

En outre, elle souhaite informer le Conseil sur la particularité des enfants de maternelle scolarisés en « kindergarten » en Allemagne. Il ne s'agit pas en soit d'établissements scolaires. La scolarité étant désormais obligatoire dès 3 ans pour tous les résidents sur le territoire français, ces enfants doivent être rattachés à une maternelle en France et sur leur lieu de domicile conformément à la carte scolaire.

## **GYMNASE – TRAVAUX DE CONFORT D'ETE**

*Le Maire* rappelle que la laque solaire a été posée sur la verrière du gymnase.

Les brasseurs d'air ont été commandés. Il indique que 2 ouvertures sur pignon vont être réalisées pour permettre à l'air chaud qui monte d'être évacué. Cette mesure a été validée par le financeur (Région Grand Est), nous restons dans l'enveloppe initiale car le devis des brasseurs a été mis à jour avec des tarifs moindres.

\*\*\*\*\*

<b>Le Maire</b> <b>M. Bernard DE FEYTER</b>	<b>Le Secrétaire de Séance</b> <b>Mme Dominique MALINI</b>
	